



SOCIETE CANINE REGIONALE DU CENTRE - SECTION DU CHER
Affiliée à la Société Centrale Canine - Reconnue d'utilité publique - Fédération nationale agréée par le ministère de l'Agriculture - Arrêté du 22/05/69

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

CACS-CACIB

ENCEINTES CHAUFFÉES TOUS LES RINGS À L'INTÉRIEUR

EXPOSITION
TRADITIONNELLE
AVEC CAGES



BOURGES (Cher)

SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 FEVRIER 2013 - Parc des Expositions

CONFIRMATION LE VENDREDI 15 FEVRIER DE 9 H À 16 H POUR LES CHIENS NON EXPOSÉS

Engagements par internet
www.cynoprint.com
(paiement CB sécurisé)

Prix aux deux meilleurs chiens et aux deux meilleurs jeunes de l'exposition

Coupes aux meilleurs de groupe (adultes et jeunes)

Coupes et plaques de chenil aux CACIB, RCACIB, CACS et RCACS.

1^{er} Exc. classes Champion, Ouverte, Intermédiaire, Travail, 1^{er} Exc. ou T.B. classe Jeune

Plaques de chenil aux "Excellent" classés. Prix aux "Très Prometteur" classe Puppy

Coupes à tous les lots d'élevage, classe élevage et à toutes les meutes

Récompense aux meilleurs couple, paire – Souvenir à chaque exposant

JURY PRESSENTI

Jumelée avec la Nationale d'Élevage
du CCEE le vendredi 15 février

SAMEDI 16 FEVRIER 2013

1^{er} groupe

Berger AllemandM. GABARD
SchipperkeMme CHWALIBOG (P)

Spéciale Ca de Bestiar, Berger Portugais

Chiens de Berger Belges, Gos d'Atura (Berger Catalan),
Welsh Corgis, Bergers Hollandais, Schapendoes,
Chien Loup de Saarloos, Bouvier d'AustralieM. LARIVE

Berger de Beauce, Berger de Picardie, Berger des Pyrénées,
Bouvier des Ardennes, Bouvier des Flandres, Border CollieMme MELCHIOR (L)

Spéciale Berger de BrieMme LARIVE

Spéciale Colley Barbu, Colley, Bobtail, Berger des ShetlandMme ROSER

Bergers Australiens, Bergers RoumainsMme DE RIDDER (B)

Spéciale Berger Blanc Suisse, Bergers de l'Est et Italiens,M. LASSELIN

Les confirmations des chiens jugés par les juges étrangers seront assurées par M. Larive.

5^e groupe

Chiens Nordiques, Spitz européensMme LARIVE

Spéciale Chiens Nus du Mexique, du Pérou

Spéciale Podencos, Podengos, Cirneco, Chien du Pharaon
et autres races du groupeM. KLEIN

7^e groupe

Spéciale Epagneuls de Munster, Spéciale Barbu Tchèque
et autres races du groupeM. RUTTEN (NL)

Les confirmations seront assurées par M. Le Magnan.

9^e groupe

Bichons, Petit Chien Lion, Caniches,
Griffons Belge, Bruxellois et Petit BrabançonMme CHWALIBOG (P)

Spéciale Coton de TulearM. LE MAGNAN

Cavalier King Charles, King CharlesM. DE GUINEA (E)

Chiens du TibetMme CUSTOT (CH)

Spéciale Chien ChinoisMme LAFAY

Spéciale Chihuahua (poil court)M. BASKARAN (E)

Spéciale Chihuahua (poil long)Mme MERY

Bouledogue FrançaisMme PRESSIAT

Spéciale Epagneul Japonais, Pékinois,
Papillon, Phalène et autres races du groupeM. BARENNE

Les confirmations des chiens jugés par M. Rutten et Mme Chwalibog seront assurées par M. Le Magnan

Les confirmations des chiens jugés par M. De Guinea et M. Baskaran seront assurées par M. Barenne

Les confirmations des chiens jugés par Mme Custot seront assurées par Mme Méry.

DIMANCHE 17 FEVRIER 2013

2^e groupe

Spéciale Bouviers Suisses,

Bulldog, Bullmastiff, Mastiff, Hovawart, Berger de CroatieMme CHWALIBOG (P)

Boxer, Dogue de Bordeaux, Shar Pei,

Spéciale Dogue du Tibet, Saint-BernardMme PRESSIAT

Spéciale Fila Brasileiro, Cao de Castro Laboreiro,

Montagne Portugais (Serra de Estrella), Mâtin Espagnol,

Presa Majorquin, Rafeiro des Alentejo, Dogo Canario,

Fila de San Miguel, Cimarron Uruguayen,

Dogue Argentin, Aïdi, Chien de Montagne des Pyrénées,

Mâtin des Pyrénées, Berger du Pays de KarstM. LARIVE

Berger du Caucase, Landseer, Leonberg, Terre-Neuve, SarplaninacMme MELCHIOR (L)

Spéciale Cane Corso, Berger d'Anatolie, Mâtin de Naples, RottweilerMme CLASS

Dobermann, Pinschers, Affenpinscher, Schnauzers
et autres races du groupeMme LAFAY

Les confirmations des chiens jugés par les juges étrangers seront assurées par Mme LAFAY.

3^e groupe

Airedale, Bedlington, Glen of Imaal, Irish, Jagdt, Kerry Blue
Lakeland Terrier, Terrier de Manchester, Terrier Japonais,

Jack et Parson Russel Terrier, Welsh Terrier, Fox TerrierM. DE GUINEA (E)

Cairn Terrier, Terrier Ecossais, Terrier de l'Île de Skye,

West Highland White TerrierM. BARENNE

Spéciale American Staffordshire Terrier,

Bull Terrier, Border TerrierMme MARCILLAUD

Spéciale Bull Terrier du StaffordshireM. DEVITT

Soft Coated Wheaten, Terrier Australien, Terrier de Sealyham,

Cesky Terrier, Terriers de Norfolk et de Norwich, Dandie Dinmont Terrier,

Terrier Brésilien, Silky Terrier, Toy Terrier, Yorkshire TerrierMme DE RIDDER (B)

Les confirmations des chiens jugés par les juges étrangers seront assurées par M. Barenne.

4^e groupe

Teckels (Confirmations seront assurées par M. Le Magnan.M. RUTTEN (NL)

6^e groupe

Spéciale DalmatienM. BARENNE

Basset Artésien Normand, Chien d'Artois, Ariégeois,

Anglo-français de Petite Vénerie, Chiens de Gascogne, Chiens Vendéens,

Fauves de Bretagne, Basset Hound, Beagle, Beagle Harrier, Harrier,

Rhodesian Ridgeback, Griffon Nivernais, Chien de St Hubert, Porcelaine ...Mme ROSER

Autres races du groupeM. LE MAGNAN

8^e groupe

Golden Retriever, Kooikerhondje, Chien d'Eau Espagnol,

Barbet, Chien d'Eau Romagnol, Wetterhoun, Cao de AguaM. LE MAGNAN

Autres races du groupe (Confirmations M. Le Magnan)M. PILJEVIC (SRB)

10^e groupe

Afghan, Saluki, Barzoï, Lévrier Ecossais et IrlandaisM. BASKARAN (E)

Spéciale Azawakh, Galgo, Sloughi, Chart Polski

et autres races du groupeM. BARJOT

Les confirmations des chiens jugés par M. Baskaran seront assurées par M. Barjot.

2 DATES DE CLOTURE
DES ENGAGEMENTS :

21 JANVIER et 4 FEVRIER 2013

Majoration de 20 % entre ces 2 dates

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU CACIB et du C.A.C.S. - A conserver par l'exposant

L'exposition se tiendra à Bourges,
au Parc des Expositions, les 16 et 17 février 2013

ARRIVÉE ET JUGEMENTS - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 30. Les jugements commenceront à 9 h 30 h.

LOGEMENT - Tous les chiens seront logés dans des cages qu'ils ne devront quitter que pour se rendre dans le ring pour se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages, seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Aucune sortie ne sera autorisée avant 17 h sauf entre 12 et 14 h après versement d'une caution de 40 €.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'éleveur ; les principales récompenses obtenues par l'éleveur ; l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ;
- des chiens aveugles ou estropiés ;
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ;
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur.
- des chiens dangereux.
- des chiens de 2^e catégorie dont les propriétaires ne pourraient présenter leur déclaration en mairie et leur certificat de vaccination antirabique en cours de validité.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines et celles qui appartiennent à une association non affiliée à la SCC. En ce qui concerne les juges, ils pourront présenter des chiens ne leur appartenant pas le jour où ils n'officent pas. A partir du moment où ils font partie du jury d'une exposition, ils ne pourront en aucun cas présenter le jour où ils officient, mais leurs propres chiens pourront être présentés par leur conjoint, leurs enfants ou des tiers personnes dans toutes les races qu'ils ne jugent pas ce jour-là. Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI et inscrits à un livre d'origine reconnu par la FCI (livre d'attente inclus).

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements ;
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition ;
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du premier chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée.

d) Les chiens de 2^e catégorie ne justifiant pas de la déclaration de mairie et non muselés.

TOILETTAGE : il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

L'âge des chiens est compté au jour où la race est jugée.

CLASSE INTERMÉDIAIRE - (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Ouverte et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion). Pour les chiens âgés de plus de 15 et moins de 24 mois.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion) - Pour les chiens âgés de 15 mois.

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion) - Pour les chiens âgés de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription). La récompense doit être homologuée avant la date de clôture de l'exposition.

CLASSE CHAMPION - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS mais elle donne droit à l'attribution du CACIB en concurrence avec le CACS issu des classes Intermédiaire, Ouverte et Travail.

CLASSE JEUNE - Pour tous chiens âgés de plus de 9 et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS, ni au CACIB.

CLASSE PUPPY - Pour tous chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS, ni du CACIB. Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy et Vétérin.

Autres classes :

CLASSE NE CONCOURANT PAS - Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

ÉLEVAGE - (Ancien Lot d'élevage - Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE - (Ancien Lot de reproduction - Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de mêmes race et variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux sujets de mêmes race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

MEUTE - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens courants

• **chiens courants** : pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement ;

• **terriers-teckels** : pour six Terriers ou six Teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la classe sous terre ;

• **teckels** : les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les nains et kaninchen de même poil peuvent être réunis dans même meute).

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement au secrétariat avant la date de clôture par mandat, chèque bancaire ou chèque postal. Pour les exposants étrangers, mandat international ou virement international.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - 2 dates de clôture des engagements : 21 janvier et 4 février. Majoration des tarifs entre ces deux dates (voir tableau frais de participation). Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de la poste de départ) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés, sous déduction d'une somme de 10% du montant pour frais de secrétariat.

- 2) des chiens** (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
- a) ceux refusés par le "service vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

CACS - Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" en classe Ouverte, Travail ou Intermédiaire à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.
Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

CACIB - Les propositions de CACIB ne sont autorisées que dans les classes suivantes : Ouverte, Intermédiaire, Travail et Champion. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge de 15 mois à l'ouverture de l'exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit. La classe de Jeunes ne peut prétendre à l'attribution du CACIB. Les juges font les propositions de CACIB d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un livre d'origine reconnu. Il appartient à la FCI de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du CACIB. Les chiens inscrits à un livre d'origine d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié dont le livre d'origine est reconnu par la F.C.I. peuvent seuls être acceptés à l'exposition. Le CACIB ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} Excellent (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif à condition d'être de mérite exceptionnel. Les chiens proposés pour le RCACIB peuvent obtenir le CACIB si le chien proposé pour le CACIB :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge, de ses origines, etc.

b) s'il a déjà le titre de Champion International.
En cas d'attribution d'un seul CACIB pour plusieurs variétés d'une même race ou dans le cas d'une race trop nombreuse, jugée par deux juges différents, le juge chargé d'attribuer le CACIB sera désigné par avance par la société organisatrice et cette désignation sera portée au catalogue à la connaissance des exposants. Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la SCC en ce qui concerne le CACS et par la FCI pour l'attribution du CACIB.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 76 € qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant la réglementation en vigueur ou les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la SCC avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

AGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION	
1^{er} groupe :	- Berger Allemand, Berger de Brie et Bouvier des Flandres15 mois - Reste du groupe12 mois
2^e groupe :	- Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin de Naples, Montagne des Pyrénées, Saint-Bernard, Terre-Neuve, Dogue du Tibet, Leonberg, Landseer, Dobermann, Rottweiler, Mâtin des Pyrénées, Hovawart, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Rafeiro de Alentejo, Chien de Montagne de la Serra d'Estrela, Cane Corso15 mois - Reste du groupe12 mois
3^e, 4^e groupes :12 mois
5^e groupe :	- Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Podenco Portugais (moyen, grand), Samoyède, Esquimau du Groenland, Akita Inu15 mois - Reste du groupe12 mois
6^e groupe :	- Rhodesian Ridgeback15 mois - Reste du groupe12 mois
7^e groupe :12 mois
8^e groupe :	- Retrievers15 mois - Reste du groupe12 mois
9^e groupe :	- Epagneul Japonais et Pékinois10 mois - Reste du groupe12 mois
10^e groupe :	- Whippet, Petit Lévrier Italien12 mois - Reste du groupe15 mois

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

ATTENTION : votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Chiens 2^e catégorie

Il est prévu pour les chiens de 2^e catégorie :

- le certificat de vaccination antirabique,
- le port de la muselière dans les lieux publics,
- les expositions où le public est admis (hors cages et rings) sont assimilées à un lieu public,
- le récépissé de déclaration à la mairie,
- l'attestation d'assurance.

Les chiens à oreilles coupées, nés après le 28 août 2008, ne peuvent pas être présentés.

TRÈS IMPORTANT – PROPHYLAXIE DE LA RAGE - Avis aux exposants résidant en France

Pour les chiens de la 2^e catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.
- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de Douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de Douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

DEMANDE D'ENGAGEMENT - EXPOSITION DE BOURGES

CACS-CACIB

16 et 17 février 2013

**EXPOSITION
TRADITIONNELLE
AVEC CAGES**

Soyez très exact dans vos réponses, le catalogue sera mieux fait.

Ecrivez lisiblement, sinon votre nom ou celui de votre chien sera erroné sur le catalogue. Vous pouvez faire des photocopies mais il nous faut une feuille par chien.

RENSEIGNEMENTS : 02.48.24.88.93

Aux heures de repas : 02.48.64.87.80 - 06.62.25.55.96

N° engagement :

Groupe :

Classe :

L.E. Meute :

				PA					CO
--	--	--	--	----	--	--	--	--	----

VARIETE : Pour les races suivantes (voir sur certificat de naissance) : Berger des Pyrénées, Welsh-Corgi, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Chien Chinois à Crête, Bergers Belges, Xoloitzcuintle, Chien du Pérou.	TAILLE : Pour les races suivantes : Schnauzers, Pinschers, Teckels, Bassets Griffon Vendéen, Anglo-Français (6° groupe), Caniches, Spitz, Xoloitzcuintle, Podengo Portugais, English Bull-Terrier, Chien du Pérou.	COULEUR : Pour les races suivantes : Bergers de Beauce, de Brie, Hongrois, Doberman, Boxer, Schnauzers, Dogue Allemand, Elkhound, Français (6° groupe), Epagneul Breton, Cockers Anglais, Américain, Caniches, Chow-Chow, Carlin, Spitz, Pinscher Nain, Terre-Neuve, Setter Irlandais, Spinone, Braque Italien, Grand Anglo-Français, Bouledogue Français.	POIL : Ras - Long - Dur - Court - Lisse - Laineux. Pour les races suivantes : Collie, Saint-Bernard, Fox, Teckels, Podencos, Braques de Weimar, Hongrois, Griffons, Lévrier, Chihuahua, Cao da Serra da Estrela, Berger Hollandais, Segugio Italiano, Chien Courant d'Istrie. POIDS : Pour les races suivantes : Japonais, Pékinois, Phalène, Papillon.
--	--	--	--

Obligatoire : n° de tatouage ou de transpondeur (puce)

Race Sexe

Nom du chien

Numéro au Livre d'Origines

Date de naissance

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur (M., Mme, Mlle)

(Propriétaire de la mère à la saillie)

NOM DU PROPRIETAIRE (M., Mme, Mlle)

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Pays

Je certifie sincères et véritables les renseignements figurant au recto de la présente feuille.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance, entre autres le versement du montant total du présent engagement, même si le chien n'est pas présenté.

En conséquence, j'exonère spécialement la société de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même pour n'importe quel accident.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions du règlement notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.R.C.

JE M'ENGAGE A NE PAS QUITTER L'EXPOSITION AVANT 17 H

Je déclare sur l'honneur :

- être titulaire du certificat de capacité à l'élevage
 ne pas être astreint à l'obligation du certificat de capacité

Fait à

le

Signature du propriétaire :

CLASSES :

- Ouverte Travail Champion Jeune Intermédiaire
 Puppy Meute Vétéran Hors concours Chien accompagnateur
 Lot d'Elevage Classe Elevage Confirmation avec exposition
 Paire avec
 Couple avec

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

	jusqu'au 21/01	Après le 21/01	A payer
1 ^{er} chien* (catalogue inclus)	41 €	49 €
2 ^e chien* et 3 ^e chien* (chacun)	36 €	43 €
4 ^e chien* et chiens* suivants	31 €	37 €

* Classes Ouverte, Champion, Travail, Jeune et Intermédiaire seulement. Les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

Classe Puppy, Vétéran	31 €	37 €
Classe Hors Concours	22 €	27 €
Chien accompagnateur (LOF obligatoire)	10 €	12 €
Meute (dont 6 en indiv.)	66 €	
Chiens suivants de la meute	21 €	
Lot et cl. Elevage, Paire, Couple	Gratuit	
Jeune présentateur (engagement sur place)	10 €	
Confirmation chien exposé	Gratuit	
Réduction adhérents SCRC 10%		
Indiquer n° de carte		
Entrée carte d'accompagnateur (5 €) x
Avant 15 ans (Gratuit)		
TOTAL		

Exposant France
 chèque à l'ordre de SCRC section Cher **ou**
 mandat cash à l'ordre de M. MAISONNEUVE Pierre } A joindre à l'inscription

Exposant étranger
 mandat postal à l'ordre de M. MAISONNEUVE Pierre - Le Chailleux - 18340 VORLY
 virement international : code IBAN FR76 1480 6180 0068 6689 8000 001
code BIC AGRIFRPP848

ENGAGEMENTS à adresser : SCRC Section Cher - 33 rte des Aix d'Angillon - 18510 MENETOU-SALON

Remplissez très lisiblement ce volet en **majuscules d'imprimerie**, afin d'éviter toute erreur au catalogue.

Obligatoire : n° de tatouage ou de transpondeur (puce)

Race

Variété Couleur Poids Poil Taille

Classe d'engagement : Ouverte Travail Champion Jeune Intermédiaire Puppy Vétéran

(une croix dans la case choisie)

Confirmation avec expo Lot d'Elevage Classe Elevage Ne concourant pas Meute

Nom du chien

Sexe : Mâle Femelle Date de naissance N° livre d'origines

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur : M., Mme, Mlle

N° engagement :

Groupe :

Classe :

L.E. Meute :

				PA					CO
--	--	--	--	----	--	--	--	--	----

• Paire
nom du 2^e chien

• Couple
nom du 2^e chien

Nom et prénom du propriétaire : M., Mme, Mlle

Adresse

Code postal Ville Pays Tél.....

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

Pour les classes Travail et Champion

Les titres doivent avoir été homologués avant la clôture des engagements.

CLASSE TRAVAIL

CHIENS DE DÉFENSE

Date et lieu où le chien a obtenu soit :

- le Brevet de Chien de Défense en Ring
- le Brevet Campagne
- le Brevet Mondioring
- le R.C.I. mention classée (IPO I)
- le Brevet de Pistage Français
- le Brevet de Recherche Utilitaire
- le Niveau 3 pour le pistage FCI sur 2 concours
- le Test International de Sauvetage
- le Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin).

CHIENS D'ARRÊT BRITANNIQUES ET CONTINENTAUX :

date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu au minimum Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique (BICP) 1^{er} ou 2^e catégorie

CHIENS COURANTS : date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

CHIEN D'ÉLAN NORVÉGIEN : date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu

• Sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon ;

• Sur piste naturelle l'un des 4 qualificatifs suivants chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

T.A.N. ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

CHIENS NORDIQUES DE TRINEAU : date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail échelon 1.

RETRIEVERS : date et lieu du concours où le chien a obtenu TB en Field ou B.I.C.P. 1^{er} ou 2^e catégorie.

LEVRIERS : attestation de la CNUL.

SPANIELS : date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

BARBETS : date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau 1^{er} ou 2^e catégorie.

TERRIERS : date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points

TECKELS : date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Joindre les justificatifs des titres Travail ou Beauté

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs)

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS

REPONSE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Attention : les 16 et 17 février, seuls les chiens exposés seront confirmés.

DEMANDE D'ENGAGEMENT CONFIRMATION SEULE - VENDREDI 15 FEVRIER - 9 h à 16 h

Race Sexe

Tatouage ou transpondeur Numéro Livre des Origines Né(e) le

Nom du chien

Nom du père Nom de la mère

Nom du producteur

Nom du propriétaire Prénom

Adresse complète

Ville Code postal Tél.

TARIF de L'ENGAGEMENT : 30 €

Joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour l'envoi de votre accusé de réception

CONFIRMATION : la composition du jury permettra d'assurer la confirmation de toutes les races de chiens engagés, mais attention, votre chien doit être **identifié très lisiblement** et vous devez le présenter avec **sa fiche d'identification** et **son certificat de naissance** de la Société Centrale Canine, ainsi que le **formulaire d'examen de confirmation** correctement rempli.

EXPEDITION

Demande à adresser à :
SCRC Section Cher
33 route des Aix d'Angillon
18510 MENETOU-SALON

REGLEMENT

- chèque à l'ordre de SCRC section Cher à joindre à l'engagement
- mandat-cash à l'ordre de M. Pierre MAISONNEUVE
Le Chailleux 18340 VORLY